

## Annexe 2 - Présentation détaillée des résultats

### 2.1. Diplômés de l'enseignement primaire

6 des 428 personnes interrogées ne possédaient que leur diplôme de primaire. Notons qu'il s'agit de 6 personnes ayant plus de 55 ans. Trois d'entre-elles ont déjà connu une période de chômage de plus de 6 mois durant leur carrière professionnelle, mais au moment de l'enquête, elles étaient toutes salariées. Trois sont employés et trois sont ouvriers.

Au point de vue des salaires :

- 2 personnes gagnent entre 0 et 1149 euros par mois, elles font donc partie de la classe inférieure ;
- 2 personnes gagnent entre 1150 et 1524 euros par mois, elles font donc partie de la classe moyenne inférieure ;
- 2 personnes gagnent entre 1525 et 2284 euros par mois, elles font donc partie de la classe moyenne intermédiaire.

L'une de ces six personnes se sent trop qualifiée pour l'emploi qu'elle exerce actuellement.

### 2.2. Diplômés de l'enseignement secondaire inférieur

31 des 428 personnes interrogées ont atteint le certificat d'enseignement secondaire inférieur. Il s'agit majoritairement de personnes ayant plus de 36 ans. Quatorze d'entre-elles ont déjà connu une période de chômage de plus de 6 mois durant leur carrière professionnelle. Au moment de l'enquête, une personne était au chômage, une touchait des revenus venant de la mutuelle et deux sont pères/mères au foyer. Les 27 personnes restantes sont occupées, et se répartissent comme suit :

- 7 ouvrier.e.s ;
- 14 employé.e.s ;
- 2 travailleurs intérimaires ;
- 3 travailleurs indépendants ;
- 1 cadre/manager.

Au point de vue des salaires, les cinq tranches proposées sont représentées :

- 10 personnes gagnent entre 0 et 1149 euros par mois, elles font donc partie de la classe inférieure ;

- 10 personnes gagnent entre 1150 et 1524 euros par mois, elles font donc partie de la classe moyenne inférieure ;
- 8 personnes gagnent entre 1525 et 2284 euros par mois, elles font donc partie de la classe moyenne intermédiaire
- 2 personnes gagnent entre 2285 et 3429 euros par mois, elles font donc partie de la classe moyenne supérieure ;
- 1 personne gagne plus de 3430 euros par mois, elle fait donc partie de la classe supérieure.

Notons que les trois personnes qui gagnent plus 2285 euros par mois ont toutes trois plus de 56 ans.

Parmi ces 31 personnes, cinq d'entre elles estiment être trop qualifiées pour le travail qu'elles effectuent.

### 2.3. Diplômés via un contrat d'apprentissage

9 des 428 personnes interrogées ont suivi un cursus sous forme de contrat d'apprentissage. Quatre d'entre elles ont déjà connu une période de chômage de plus de 6 mois durant leur carrière professionnelle. Au moment de l'enquête, une personne était au chômage, une touchait des revenus venant de la mutuelle et une est père/mère au foyer. Les 6 personnes restantes sont occupées, et se répartissent comme suit :

- 1 ouvrier.e ;
- 1 employé.e ;
- 2 travailleurs indépendants ;
- 2 cadres/managers.

Au point de vue des salaires, quatre des cinq tranches proposées sont représentées :

- 1 personne gagne entre 0 et 1149 euros par mois, elle fait donc partie de la classe inférieure ;
- 2 personnes gagnent entre 1150 et 1524 euros par mois, elles font donc partie de la classe moyenne inférieure ;
- 3 personnes gagnent entre 1525 et 2284 euros par mois, elles font donc partie de la classe moyenne intermédiaire
- 3 personnes gagnent entre 2285 et 3429 euros par mois, elles font donc partie de la classe moyenne supérieure ;

Notons que deux des trois personnes gagnant plus 2285 euros par mois sont des travailleurs indépendants.

Une seule de ces personnes se sent trop qualifiée pour le travail qu'elle effectue.

#### 2.4. Diplômés de l'enseignement secondaire supérieure qualifiant

67 des 428 personnes interrogées ont atteint le certificat d'enseignement secondaire supérieur, ainsi qu'une qualification. Vingt-cinq d'entre elles ont déjà connu une période de chômage de plus de 6 mois durant leur carrière professionnelle, et au moment de l'enquête, six personnes y étaient toujours. Les 61 personnes restantes sont occupées, et se répartissent comme suit :

- 14 ouvrier.e.s ;
- 32 employé.e.s ;
- 3 fonctionnaires ;
- 3 travailleurs intérimaires ;
- 5 travailleurs indépendants ;
- 4 cadres/managers.

Au point de vue des salaires, les cinq tranches proposées sont représentées :

- 13 personnes gagnent entre 0 et 1149 euros par mois, elles font donc partie de la classe inférieure ;
- 24 personnes gagnent entre 1150 et 1524 euros par mois, elles font donc partie de la classe moyenne inférieure ;
- 22 personnes gagnent entre 1525 et 2284 euros par mois, elles font donc partie de la classe moyenne intermédiaire
- 7 personnes gagnent entre 2285 et 3429 euros par mois, elles font donc partie de la classe moyenne supérieure ;
- 1 personne gagne plus de 3430 euros par mois, elle fait donc partie de la classe supérieure.

Parmi ces 67 personnes, 21 d'entre elles estiment être trop qualifiées pour le travail qu'elles effectuent.

#### 2.5. Diplômés de l'enseignement secondaire supérieur, orientation générale

40 des 428 personnes interrogées ont atteint le certificat d'enseignement secondaire supérieur dans l'enseignement général. Dix-neuf d'entre-elles ont déjà connu une période de chômage de

plus de 6 mois durant leur carrière professionnelle. Au moment de l'enquête, une personne était au chômage, une touchait des revenus venant de la mutuelle et une est père/mère au foyer. Les 37 personnes restantes sont occupées, et se répartissent comme suit :

- 2 ouvrier.e.s :
- 19 employé.e.s ;
- 6 fonctionnaires ;
- 3 travailleurs intérimaires ;
- 4 travailleurs indépendants ;
- 1 cadre/manager ;
- 2 patron.ne.s/directeur.trice.s.

Au point de vue des salaires, les cinq tranches proposées sont représentées :

- 6 personnes gagnent entre 0 et 1149 euros par mois, elles font donc partie de la classe inférieure ;
- 13 personnes gagnent entre 1150 et 1524 euros par mois, elles font donc partie de la classe moyenne inférieure ;
- 12 personnes gagnent entre 1525 et 2284 euros par mois, elles font donc partie de la classe moyenne intermédiaire
- 6 personnes gagnent entre 2285 et 3429 euros par mois, elles font donc partie de la classe moyenne supérieure ;
- 3 personnes gagnent plus de 3430 euros par mois, elles font donc partie de la classe supérieure.

Parmi ces 40 personnes, cinq d'entre elles estiment être trop qualifiées pour le travail qu'elles effectuent.

## 2.6. Diplômés de l'enseignement supérieur de type court

154 des 428 personnes interrogées sont titulaires d'un baccalauréat. Quarante-et-une d'entre-elles ont déjà connu une période de chômage de plus de 6 mois durant leur carrière professionnelle. Au moment de l'enquête, quatre personnes étaient au chômage. L'une étant en début de carrière, deux ont entre 26 et 35 ans, alors que la dernière a plus de 56 ans. Une personne est également retraitée. Les 149 personnes restantes sont occupées, et se répartissent comme suit :

- 2 ouvrier.e.s ;

- 73 employé.e.s ;
- 41 fonctionnaires ;
- 4 travailleurs intérimaires ;
- 8 travailleurs indépendants ;
- 13 cadres/managers ;
- 8 patron.ne.s/directeur.trice.s.

Notons que, parmi les treize cadres, seulement trois ont moins de 36 ans.

Au point de vue des salaires, les cinq tranches proposées sont représentées :

- 6 personnes gagnent entre 0 et 1149 euros par mois, elles font donc partie de la classe inférieure ;
- 15 personnes gagnent entre 1150 et 1524 euros par mois, elles font donc partie de la classe moyenne inférieure ;
- 95 personnes gagnent entre 1525 et 2284 euros par mois, elles font donc partie de la classe moyenne intermédiaire
- 28 personnes gagnent entre 2285 et 3429 euros par mois, elles font donc partie de la classe moyenne supérieure ;
- 10 personnes gagnent plus de 3430 euros par mois, elles font donc partie de la classe supérieure.

Parmi ces 154 personnes, trente-quatre d'entre elles estiment être trop qualifiées pour le travail qu'elles effectuent, la majorité faisant partie de la d'âge entre 36 et 55 ans.

## 2.7. Diplômés de l'enseignement supérieur de type long

121 des 428 personnes interrogées possèdent un master. Trente-trois d'entre elles ont déjà connu une période de chômage de plus de 6 mois durant leur carrière professionnelle. Au moment de l'enquête, aucune n'était au chômage, trois touchaient des revenus venant de la mutuelle et deux sont pères/mères au foyer. Il y a également cinq personnes qui sont retraitées. Les 111 personnes restantes sont occupées, et se répartissent comme suit :

- 37 employé.e.s ;
- 29 fonctionnaires ;
- 4 travailleurs intérimaires ;
- 9 travailleurs indépendants ;
- 28 cadres/managers ;

- 4 patron.ne.s/directeur.trice.s.

Notons que seules neuf personnes de moins de 35 ans font partie des cadres, dont une a entre 18 et 25 ans. Il me semble aussi important de remarquer que l'un des fonctionnaires est contractuel depuis 28 ans, il n'a donc jamais été nommé.

Au point de vue des salaires, les cinq tranches proposées sont représentées :

- 4 personnes gagnent entre 0 et 1149 euros par mois, elles font donc partie de la classe inférieure ;
- 8 personnes gagnent entre 1150 et 1524 euros par mois, elles font donc partie de la classe moyenne inférieure ;
- 47 personnes gagnent entre 1525 et 2284 euros par mois, elles font donc partie de la classe moyenne intermédiaire
- 49 personnes gagnent entre 2285 et 3429 euros par mois, elles font donc partie de la classe moyenne supérieure ;
- 13 personnes gagnent plus de 3430 euros par mois, elles font donc partie de la classe supérieure.

Les huit personnes obtenant un salaire entre 1150 et 1524 euros sont tous des travailleurs indépendants. La majorité des individus se situant dans la tranche suivante, entre 1525 et 2284 euros, se situent dans la tranche d'âge entre 26 et 35 ans.

Parmi ces 121 personnes, quarante-cinq d'entre elles estiment être trop qualifiées pour le travail qu'elles effectuent, tous âges confondus.

## 2.8. A propos des individus se sentant trop qualifiés pour le travail qu'ils exercent

Parmi les 428 répondants, 112 personnes se sentent trop qualifiées pour la profession qu'elles exercent. Ils se répartissent comme suit :

- 42 hommes – 70 femmes ;
- 10 ont entre 18 et 25 ans ;
- 46 ont entre 26 et 35 ans ;
- 44 ont entre 36 et 55 ans ;
- 12 ont entre 56 et 65 ans ;
- 48 ont connu une période de chômage de plus de six mois.

Pour rappel :

- 1 a un diplôme de l'enseignement primaire ;
- 5 ont un certificat de l'enseignement secondaire inférieur ;
- 1 a obtenu son diplôme via un contrat d'apprentissage ;
- 21 ont un certificat de l'enseignement secondaire supérieur avec certificat de qualification ;
- 5 ont un certificat de l'enseignement secondaire supérieur général ;
- 34 sont titulaires d'un baccalauréat ;
- 45 possèdent un master.